APRÈS ART. 8 N° 4

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2021

LOI DE RÈGLEMENT 2020 - (N° 4377)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 4

présenté par M. Charles de Courson, M. Pancher, Mme Pinel, M. Castellani, Mme De Temmerman, Mme Frédérique Dumas, M. Simian, M. Molac, Mme Dubié, M. Falorni et M. Nadot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.